

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Joachim
siège en séance ordinaire ce 11 janvier 2021 à 20h, sous la présidence de
Monsieur Marc Dubeau, maire.**

Sont présents à cette visioconférence :

Sont présents: M. Marc Dubeau, Maire
M. Bruno Guilbault, Conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
M. Mario Godbout, Conseiller
M. Luc Bergeron, Conseiller
M. Lawrence Cassista, Conseiller
Mme Lucie Racine, Conseillère

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : Mme Nadia Duchesne, directrice générale et
secrétaire-trésorière

PUBLIC : 0

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assistent également à la séance, par visioconférence: Mme Nadia Duchesne, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de secrétaire d'assemblée.

Veillez prendre note que la séance du conseil sera tenue par visioconférence. Les citoyens pourront visionner la séance du conseil à partir du 12 janvier. Elle sera accessible à partir de notre site web : www.saintjoachim.qc.ca

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1** Adopter l'ordre du jour.
- 3. PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1** Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020 – Adoption budget et PTI 2021.
 - 3.2** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1** Approuver la liste des comptes à payer décembre 2020.
 - 4.2** Approuver la liste des comptes à payer jusqu'au 10 janvier 2021.
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement de taxation 2021.
 - 5.2** Demande d'aide financière – Bellevue sur les Monts – Déneigement.
- 6. HYGIENE DU MILIEU – AUCUN POINT**
- 7. TRAVAUX PUBLIC**
 - 7.1** Ajustement d'honoraires de l'offre de services de CIMA+ - Projet réfection du chemin du Cap-Tourmente Sud.
 - 7.2** Contrat d'entretien pour les aménagements extérieurs.
 - 7.3** Autoriser l'achat d'un microphone de sol – Recherche de fuite.

8. URBANISME
8.1 Octroi du contrat pour la vidange des fosses septiques 2021 à 2024.

9. LOISIRS ET CULTURE
9.1 Programmation des loisirs – session hiver (virtuelle).

10. SANTE ET BIEN-ETRE – AUCUN POINT

11. SECURITE PUBLIQUE – AUCUN POINT

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE – SÉANCE ADAPTÉE À LA SITUATION DU COVID-19

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, maire, précise qu'en raison du Covid-19 la séance sera tenue par visioconférence. Ouverture de la séance à 20h00

001-20210111

2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAL

002-20210111

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020 – ADOPTION BUDGET ET PTI 2021

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020.

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020.

Adoptée

003-20210111

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020.

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

004-20210111

4.1. COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 2020

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes à payer (Réf :205-111) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

005-20210111

4.2. COMPTES À PAYER – JUSQU'AU 10 JANVIER 2021

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes à payer (Réf :205-111) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AVIS DE MOTION ET
DÉPÔT D'UN PROJET
DE RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAUX DE TAXES, TAXES SPÉCIALES ET COMPENSATIONS MUNICIPALES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Madame Lucie Racine, conseillère, par la présente :

☚ donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement établissant les taux de taxation imposée sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, selon la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur et les tarifications des services selon l'usage de l'immeuble.

☚ dépose le projet du règlement intitulé : Règlement n°425-2021 abrogeant le règlement n°419-2020 et le règlement n°421-2020 imposant les taux de taxes, taxes spéciales et compensations municipales pour l'exercice financier 2021.

Adoptée

006-20210111

5.2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – BELLEVUE SUR LES MONTS - DÉNEIGEMENT

Considérant qu'il a été convenu à la résolution n°80-20190506 de remettre à l'OBNL Bellevue sur les Monts, une aide financière pour pourvoir aux dépenses annuelles liées au déneigement des rues aux conditions énumérées à cette même résolution;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été formulée en juin 2020;

Considérant que le calcul applicable est le suivant :

☚ Budget de déneigement 2021 : 278 144\$/40 km de voies =6 953.60\$;

- ✚ Aide financière maximum : 5,11km de voies (secteur Bellevue) X 6 953,60\$ = 35 532,90\$.

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'autoriser une aide financière à l'OBNL Bellevue sur les Monts pour le déneigement 2020-2021 d'un montant total de 26 865.62\$ tel que spécifié à l'offre de services avant les taxes de D. Vandal inc. (déposé par l'OBNL dans leur demande d'aide financière) et d'effectuer les paiements aux dates suivantes à moins d'indications contraires du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim :

- a) 1^{er} janvier 2021 : 10 746.26\$
- b) 1^{er} février 2021 : 5 373.12\$
- c) 1^{er} mars 2021 : 5 373.12\$
- d) 1^{er} avril 2021 : 5 373.12\$

Il est également proposé de considérer le montant à verser sans les taxes provinciale et fédérale car l'OBNL Bellevue sur les Monts ne détient pas de numéro de taxes. La municipalité ne pourra donc pas réclamer les taxes.

Adoptée

6. HYGIÈNE DU MILIEU – AUCUN POINT

7. TRAVAUX PUBLICS

007-20210111

7.1. AJUSTEMENT D'HONORAIRES DE L'OFFRE DE SERVICES DE CIMA+ - PROJET RÉFECTION DU CHEMIN DU CAP-TOURMENTE SUD

Considérant que la municipalité a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du volet AIRRL (accélération des investissements sur le réseau routier local) du PAVL (programme d'aide à la voirie local) pour la réfection d'une partie du chemin du Cap-Tourmente Sud;

Considérant que la demande déposée au programme a été acceptée et que la municipalité désire modifier certains détails à la demande initiale et qu'elle a besoin d'une assistance pour la préparation des documents d'analyse;

Considérant que la proposition révisée QP20171-rev1 de CIMA+ correspond aux modifications demandées par la municipalité;

Considérant que les honoraires de CIMA+ devront être ajustés en fonction de la proposition révisée QP20171-rev1 au montant total de 35 000\$ outre les taxes, ce qui représente une augmentation de 14 000\$;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu :

- a) d'accepter l'ajustement d'honoraires de CIMA+ au montant de 14 000\$ outre les taxes pour réaliser les modifications demandées au projet.
- b) d'attribuer cette dépense à même le règlement N° 424-2021 pour le remplacement de l'aqueduc et de la chaussée de la rue Blondelle et du chemin Cap-Tourmente.

Adoptée

008-20210111

7.2. CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'octroyer un contrat à Paysagiste Les jardins d'Olivier au montant de 4 743,82\$ outre les taxes, selon les termes et conditions présentés à la soumission datée du 19 novembre 2020.

Adoptée

009-20210111

7.3. AUTORISER L'ACHAT D'UN MICROPHONE DE SOL – RECHERCHE DE FUITES

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'un microphone de sol chez STELEM au montant de 5 280,00\$ outre les taxes, selon les termes et conditions présentés à la soumission datée du 7 janvier 2021.

Adoptée

8. URBANISME

010-20210111

8.1. OCTROI DU CONTRAT POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES 2021 À 2024

Considérant que la Municipalité a réalisé un appel d'offres sur invitation (avec au moins trois invitations) afin de recevoir des offres de services pour la vidange des fosses septiques des immeubles situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Joachim pour les années 2021 à 2024 ;

Considérant les soumissions reçues :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (incluant les taxes)
Sani-Orléans	64 711.96 \$
Sani-Charlevoix	65 104.60 \$
Les Entreprises Claude Boutin	Pas reçue de soumission

Il proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu :

- a) d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Sani-Orléans au montant de **64 711.96 \$** incluant les taxes tel qu'indiqué au bordereau de soumission déposé le 11 décembre 2020 à 9h00;
- b) d'attribuer cette dépense à même le budget de fonctionnement correspondant à l'année de la vidange.

Adoptée

9. LOISIRS ET CULTURE

011-20210111

9.1. PROGRAMMATION DES LOISIRS – SESSION HIVER 2021 (VIRTUELLE)

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser la programmation des loisirs pour la session hiver 2021 du 18 janvier au 28 février (6 semaines) qui sera offerte exclusivement de façon virtuelle afin de respecter les règles sanitaires en raison de la pandémie COVID-19. Un pourcentage de 50% des coûts d'inscription seront assumés par la municipalité.

Adoptée

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE – AUCUN POINT

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE - AUCUN POINT

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

012-20210111

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 11 janvier 2021 à 20h12.

Adoptée

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, maire

Nadia Duchesne, directrice générale
et secrétaire-trésorière